

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 23 avril 2026

Délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoir : 5

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

14 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA et Léo MOLINIE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Vincent PEYRE (pouvoir donné à Léo MOLINIE), Magali PICARD (pouvoir donné à Caroline MIRANDA) et Sophie VERCHERE (pouvoir donné à Isabelle BONNET).

2026-32 Délibération relative au vote des subventions aux associations en 2026 - complément

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention complémentaires pour deux associations.

Le tarot a déposé sa demande trop tardivement pour qu'elle soit examinée au conseil municipal du 23 février.

La coopérative de l'école demande un financement exceptionnel pour une classe de découverte à Paris. Un premier versement de 1 000,00 € a eu lieu, validé par le conseil municipal du 23 février 2026. Il est proposé un deuxième versement de 1 000,00 € pour atteindre la somme totale de 2000,00 €.

Ces demandes ont été examinées par le bureau.

Elvine LEON demande pourquoi il y a une augmentation de la subvention pour la coopérative de l'école. Isabelle BONNET rappelle que la demande de 2 000,00 € avait été validée par le bureau, mais que seule la moitié de la somme avait été fléchée au budget. Le complément versé permettra de proposer un programme plus intéressant aux enfants.

Jean-Michel GOLFIER souhaite savoir pourquoi une somme de 250 € a été attribuée au tarot. Aymeric GIRARDON rappelle que la demande a été reçue trop tardivement et n'a pu être votée en

février. Une réflexion sera menée sur le montant des subventions allouée aux associations à partir de l'année prochaine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subvention des associations ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** aux associations en 2026 les subventions proposées comme suit :
 - o Tarot : 250,00 € ;
 - o Coopérative de l'école : 1 000,00 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 au budget 2026.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance
Caroline MIRANDA



A large, stylized blue handwritten signature is written over the stamp, extending to the right.